

## INFORMATIONS OBLIGATOIRES

### Personne Morale

Nom de l'organisation

Type d'organisation

Adresse

Code postal  Ville

Site internet  Téléphone

### Personne Physique ou Représentant de la Personne Morale

Nom et prénom

Fonction

Adresse email  Téléphone

Montant de cotisation  € Période d'adhésion

### Informations relatives à Chorus Pro (pour le règlement de cotisation)

SIRET  N° d'engagement

Code service

Je déclare vouloir renouveler mon adhésion à l'ADULLACT. A ce titre, je reconnais avoir lu en détail les statuts et le règlement intérieur. J'ai pris connaissance des obligations qui incombent aux membres, notamment celles relatives à la participation active et je m'engage à les respecter.

Fait à  le

Signature (nom et prénom)

# MONTANT DES COTISATIONS



## TARIFS " VILLES " :

Tranche par nombre d'habitants	Villes *	Cotisation
Tranche 1	- de 1 000	100 €
Tranche 2	de 1 000 à 2 500	250 €
Tranche 3	de 2 500 à 5 000	500 €
Tranche 4	de 5 000 à 10 000	900 €
Tranche 5	de 10 000 à 20 000	1 500 €
Tranche 6	de 20 000 à 30 000	2 500 €
Tranche 7	de 30 000 à 50 000	3 000 €
Tranche 8	de 50 000 à 80 000	3 500 €
Tranche 9	de 80 000 à 100 000	4 000 €
Tranche 10	+ de 100 000	4 500 €
Tranche 11	à arrondissement	6 000 €

\* Ces tarifs sont valables pour les villes adhérant directement et individuellement à l'association.

Les villes adhérentes par mutualisation de leur EPCI (voir ci-dessous) devront délibérer pour devenir gratuitement adhérentes de plein droit.

## TARIFS " AUTRES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES " :

Tranche par nombre d'habitants	Départements	Régions	EPCI à fiscalité propre	CCI / CRCI Chambre de métier	SDIS	Cotisation
Tranche 1				- de 250 000	- de 250 000	1 250 €
Tranche 2			- de 10 000	de 250 000 à 500 000	de 250 000 à 500 000	1 750 €
Tranche 3			de 10 000 à 50 000	de 500 000 à 1 000 000	de 500 000 à 1 000 000	2 500 €
Tranche 4			de 50 000 à 100 000	de 1 000 000 à 2 500 000	+ de 1 000 000	3 000 €
Tranche 5			de 100 000 à 250 000	+ de 2 500 000		3 500 €
Tranche 6	- de 1 000 000		de 250 000 à 500 000			4 000 €
Tranche 7	de 1 000 000 à 2 000 000	- de 2 500 000	de 500 000 à 1 000 000			4 500 €
Tranche 8	+ de 2 000 000	+ de 2 500 000	+ de 1 000 000			6 000 €

## TARIFS " EPCI MUTUALISANTS " :

Formule	Cotisation
$(0,035 * \text{nbre habitants de l'EPCI}) + (15 * \text{nbre de communes membres}) + 1200$	Selon formule plafonnée à 15 000€

\* ces constantes sont extrapolées à partir d'un modèle de régression linéaire basé sur plusieurs années d'expériences de mutualisation ; cotisations plafonnées à 15 000 €

## TARIFS " CENTRES DE GESTION " :

Tranche par nombre d'habitants	Centres de Gestion	Cotisation
Tranche 1	- de 250 000	1 500 €
Tranche 2	de 250 000 à 500 000	2 000 €
Tranche 3	+ de 500 000	2 500 €

## TARIFS " ÉTABLISSEMENTS PUBLICS " :

Tranche par nombre de salariés	Établissements publics *	Cotisation
Tranche 1	- de 25	250 €
Tranche 2	de 25 à 50	500 €
Tranche 3	de 51 à 100	1 250 €
Tranche 4	de 101 à 500	1 750 €
Tranche 5	+ de 500	2 500 €

## TARIFS " PARLEMENTS " :

Tranche par type	Type d'administration	Cotisation
Tranche 1	Organe parlementaire	3 000 €
Tranche 2	Parlement national	5 000 €

## TARIFS " ADMINISTRATIONS CENTRALES " :

Tranche par type	Type d'administration	Cotisation
Tranche 1	Sous-préfecture	750 €
Tranche 2	Préfecture et service ministériel	1 500 €
Tranche 3	Ministère	10 000 €
Tranche 4	Agence interministérielle	20 000 €

## TARIFS " ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES " :

Tranche par nombre d'habitants	Association de Collectivités Territoriales	Cotisation
Tranche 1	- de 250 000	1 500 €
Tranche 2	de 250 000 à 500 000	2 500 €
Tranche 3	de 500 000 à 1 000 000	3 500 €
Tranche 4	+ de 1 000 000 et Associations de Maires*	4 500 €

\* Pour les membres d'Association Départementale des Maires, il est proposé que :

- les Villes et EPCI de moins de 20 000 habitants accèdent gratuitement aux services de l'ADULLACT

- les Villes et EPCI de plus de 20 000 habitants bénéficient d'une remise de 30% sur le tarif «Collectivités Territoriales» correspondant.

## TARIFS " CENTRES HOSPITALIERS " :

Pour les établissements de type " Centres hospitaliers "

Tranche par nombre de lits	Centres hospitaliers	Cotisation
Tranche 1	- de 500	500 €
Tranche 2	de 501 à 1 000	1 000 €
Tranche 3	de 1 001 à 1 500	1 500 €
Tranche 4	de 1 501 à 2 000	2 000 €
Tranche 5	de 2 001 à 3 000	3 000 €
Tranche 6	+ de 3 000	5 000 €

Pour les groupements de type " SIH, GCS, GIE, GIP, etc. "

Tranche par chiffre d'affaires	Groupements type SIH, GCS, GIE, GIP, etc.	Cotisation
Tranche 1	- de 350 000 €	1 500 €
Tranche 2	de 350 000 à 800 000 €	2 500 €
Tranche 3	de 800 000 à 2 000 000 €	3 500 €
Tranche 4	+ de 2 000 000 €	4 500 €

## TARIFS " ENTREPRISES " :

Tranche par nombre de salariés	Entreprises	Cotisation
Tranche 1	- de 20	250 €
Tranche 2	de 20 à 500	500 €
Tranche 3	+ de 500	1 000 €

## TARIFS " ÉDUCATION " :

Tranche par type	Type d'établissement	Cotisation
Tranche 1	Collège et lycée	15 €
Tranche 2	Université et rectorat	1 500 €

### TARIFS DES PERSONNES PHYSIQUES :

Tarif Unique : 15,00 €

Membre d'honneur : gratuit

Membre associé : gratuit

### TARIFS " ASSOCIATIONS " :

Associations loi 1901 : 15,00 €

# INFORMATIONS FACULTATIVES



## Serveurs

O.S.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Base de données	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## Postes de travail

O.S.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Outils utilisés	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Applications développées en interne :

Décrivez vos besoins en applicatifs métiers (par ordre chronologique) :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant auprès de l'administration de l'association.

